

AFFAIRE N° 10.- Construction d'un foyer de jeunes travailleurs - Approbation du programme établi - Autorisation de solliciter une subvention du Service de l'Action Sanitaire et Sociale.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'étude des projets d'équipements sociaux qui feront l'objet de la tranche 1975 du VIème plan, il avait été prévu pour Saint-Denis, la construction d'un Foyer de jeunes travailleurs.

Ce foyer, à implanter dans la zone des Camélias, pourrait accueillir 60 à 70 jeunes travailleurs logés en chambre individuelle et bénéficiant de locaux communs tels que sanitaires, laverie, cuisinettes, salle de jeux, de lecture, de télévision, etc...

Le coût de la construction pourrait être évalué à 120 000 000 F.

Aucun ensemble de ce genre n'existant pas actuellement à Saint-Denis, je pense que sa réalisation est indispensable et urgente.

En conséquence, je vous demanderais d'approuver ce programme et de m'autoriser à solliciter des Services de l'Action Sanitaire et Sociale, une subvention de 70% du coût de la construction.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. HOARAU.- Il est question de construire un Foyer de Jeunes Travailleurs du côté des Camélias.

M. TANDRYA.- Qui assurera le financement de la construction de ce foyer ?

M. HOARAU.- Il y aura certainement des subventions et un prêt.

LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.